

Association pour la protection des sites de Cellettes, Cour-Cheverny et Cheverny

Octobre 2014

ettre d'information

EDITORIAL

Suite à l'assemblée générale tenue en avril dernier, le conseil d'administration s'est réuni pour élire un nouveau bureau. Ont été élus : Présidente: Sonia Maurice, Vice-présidents: François Régis Bach, Claude Hernandez, Secrétaire générale: Violette Rousvoal, adjoint Laurent Lafon, Trésorier: Pascal Chevallier, adjointe Sylvie Rabier.

La nouvelle équipe remercie le conseil de la confiance qu'il lui a accordée.

Une lettre d'information plus fréquente fournira un résumé des activités de l'association qui restera vigilante, tant sur les projets de déviation en cours et/ou d'aménagements, que sur la préservation de notre patrimoine et sa mise en valeur, toujours en collaboration avec les municipalités pour mieux préserver ensemble notre cadre de vie.

Sonia Maurice



POINT SUR LES ROUTES

Déviation de Cellettes : 2e tronçon



Les travaux de construction ont repris le 25 août pour un achèvement prévu en 2016. Notre association avait été très critique sur ce projet, car il traversait la zone humide du confluent du Conon et du Beuvron et prévoyait des déboisements conséquents, détruisant à tout jamais ce coin tranquille jusqu'alors préservé. Lors de l'enquête publique, notre demande de

ne pas couper la route de Cheverny à RUE DE L'ARGONNE Cellettes, circuit n°4 du Pays des Châteaux Les commissions des municipalités de à vélo et Chemin de Charlemagne a été Cheverny et de Cour-Cheverny se sont retenue. Le commissaire enquêteur nous rapprochées pour étudier ensemble le a suivis en la considérant comme une « problème récurrent de sécurisation du Conseil Général a décidé de construire un force de propositions. vrai pont. Nous suivrons cette réalisation avec attention.

Signalisation de Fougères à Cour-

Cheverny

Fougères s/Bièvres peut être signalé à sera effectuée d'ici 2016. partir des feux de la RD765 Cour-Cheverny, étant considéré comme une des premières agglomérations rencontrées après Cour-Cheverny par la RD52. Le nombre de panneaux présents au carrefour étant important, une solution va être recherchée pour rajouter cette mention.

Traversée de Cour-Cheverny par la RD765

Les travaux de sécurisation seront poursuivis. 4 phases restent à réaliser en fonction des contraintes budgétaires.

condition suspensive » à son avis favo- carrefour suite aux nombreux accidents rable. Nous avions demandé au moins une survenus en 2013. L'association a demanpasserelle pour piétons et cyclistes, le dé à participer à cette commission comme

Réfection de chaussée de la Route de Contres (D102)

La réfection de la couche de roulement

Bon à savoir Le camping des Casseux

Les mises aux normes trop coûteuses n'ont pas permis son ouverture pour la saison touristique 2014. Quel avenir pour ce lieu convivial?

particuliers et entreprises: vos dons effectués à l'association sont déductibles fiscalement! Réjoignez-nous et protégeons ensemble notre cadre de vie!

URBANISME

PLAN LOCAL D'URBANISME DE CHEVERNY

Parti à la retraite, M. Charbonnier qui représentait la Direction Départementale des Territoires au PLU de Cheverny ne sera pas remplacé sur décision du préfet, l'Etat n'ayant plus les moyens de mettre un AMO (Agent à la Maîtrise d'Ouvrage) à titre gratuit

pour la réalisation dudit document d'urbanisme. Un contrat de prestations de services appelé « Assistance à Maîtrise d'ouvrage privé » a été signé entre la Mairie et Mme Chaplault afin d'accompagner l'équipe municipale au terme de sa démarche. Notre association est conviée à y participer en tant que personne publique associée agréée par la préfecture pour la protection de l'environnement.

RECENSEMENT DU PETIT PATRIMOINE DE CHEVERNY

Sur demande expresse de la municipalité et de son Maire, l'association a été sollicitée pour effectuer un recensement du petit patrimoine au titre de la Loi 1930 :

« IDENTIFICATION DES ELEMENTS DE PAYSAGE FAISANT L'OBJET DE DISPOSITIONS PARTICULIERES AU TITRE DE L'ARTICLE L123.1.7 DU CODE DE L'URBANISME ».

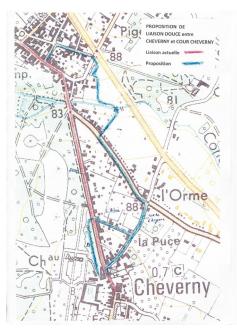
Les éléments décrits dans ce dossier seront soumis au conseil municipal qui décidera après délibération d'en assurer ou pas la protection au niveau communal, et ne pourraient alors être supprimés que sur obtention d'un permis de démolir. Ce dossier sera annexé au PLU.

Pour mémoire, l'association avait effectué le même travail pour la municipalité de Cellettes et de Cour-Cheverny.



Photo ci-contre : exemple d'élément recensé au titre de la Loi 1930 « L'Arbre de La Liberté » platane planté après 1918.

LIAISON DOUCE ENTRE CHEVERNY ET COUR-CHEVERNY



Suite aux accidents de l'été 2013, notre association a fait une proposition de liaison douce en passant sur une passerelle sur le Conon à construire (*image ci-contre*), qui mettrait en valeur les bords du Conon en cet endroit qui le mérite.

Ce projet a été présenté à nos deux nouveaux maires, qui ont donné tous deux un avis favorable et ont fait part de leur intention d'y travailler ensemble. Le projet nécessite d'être étudié et chiffré pour envisager sa réalisation en fonction des financements qui seront nécessaires.

<u>PISTE DES SAVEURS</u> En attente de la mise en sécurité des cyclistes sur la Route de Contres jusqu'à Archanger!

Pour répondre à la demande récurrente d'une clientèle touristique à vélo en quête d'une nouvelle approche de notre terroir, une collégiale d'entreprises situées sur les territoires d'Agglopolys et du Controis travaillant ensemble dans un domaine gustatif, olfactif ou sensoriel, s'est constituée en 2013 pour mettre en place une piste des saveurs s'inscrivant naturellement sur les pistes cyclables des châteaux à vélo, et signaler un problème d'insécurité sur la route de contres (D102) dû à l'absence de prolongation de la piste cyclable sur 2 km jusqu'au GR3 Route d'Archanger. A ce jour, Il serait envisagé de mettre en place une bande cyclable le long de la route de Contres, au

lieu de continuer la piste cyclable existante plus sécurisant. Pour mémoire, cette piste cyclable avait été inscrite au contrat de pays n°1 et reportée au n°2. L'association informée du dossier, soutient la mise en place d'une piste cyclable qui permet aux cyclistes de se déplacer en toute sécurité surtout en présence d'un nombre conséquent de 3390 véhicules/jours (données CG 2013).

Association reconnue d'intérêt général ouvrant droit au dans la limite de vingt pour cent du revenu im	gnez-nous et protégeons ensemble notre cadre de vie! bénéfice de la réduction d'impôt (art. 200 et 238 bis du CGI), 66% du montant pour les particuliers posable et 60% pour les entreprises dans la limite de cinq pour mille du chiffre d'affaires.
Adhésion à l'association : 5 € par personne. □ M et/ou Mme, Nom(s) et prénoms(s) □ Raison sociale de l'entreprise	
Adresse	
Code postal Ville	@
□ Adhère à l'association* :x 5€	☐ Fait un don (déductible fiscalement -émission d'un reçu)*€

tchèque à retourner au trésorier : P. Chevallier, La Cartonnière - Route du bûcher, 41700 Cheverny *